

Notes d'allocution

Audience publique – demande de permis de déclassement

Donald Olivier, directeur – Installations de Gentilly-2
5 mai 2016

(Diapo 1 - page d'accueil)

Monsieur le président/, madame, messieurs les commissaires/, membres du personnel de la Commission,
/

Mon nom est Donald Olivier/, directeur des Installations de Gentilly-2. // Je suis basé sur le site et je dirige l'ensemble des activités reliées au plan de déclassement. // Il me fait **plaisir** d'être ici pour cette audience publique concernant la demande de permis de déclassement pour le réacteur nucléaire de Gentilly-2. //

Je vous présente mon équipe. // Elle m'accompagne aujourd'hui afin de soutenir notre demande. À ma droite nous avons /:

- monsieur Steve Plante – chef soutien technique; /
- derrière, / dans l'ordre on retrouve madame Annie Désilets, ingénieure affaires règlementaires; /
- monsieur Stéphan Chapdelaine, conseiller environnement; /
- et monsieur Martin Lyonnais, ingénieur support à la maintenance et ancien chef de quart accrédité. //

En complément aux informations présentées par M. Poulin, / je vais aborder au cours de ma présentation le plan d'activités de la prochaine période d'autorisation, / de même que les aspects les plus pertinents des domaines de sûreté et de réglementation en lien avec ces activités. // Je poursuivrai par une présentation des principaux jalons de notre plan de déclassement préliminaire et vous

glisserai un mot en terminant sur nos activités de communications auprès de la collectivité régionale. //

(Diapo 2 - Historique)

Tel que mentionné par Monsieur Poulin plus tôt, / des jalons **importants** ont été franchis avec succès au cours de la phase de stabilisation. // Depuis le début de la phase de « préparation à la dormance et transfert du combustible » en 2015, / d'autres se sont ajoutés à la liste avec le retrait des équipes de quart et la mise en place d'un système de surveillance et de rappel. //

(Diapo 3 - Jalons 2016-2026)

Au cours de la prochaine période d'autorisation, / d'autres jalons importants sont à franchir. // Voici les différentes activités prévues pour y arriver : /

- Nous devons poursuivre l'exécution de nos différents programmes, / incluant les programmes de maintenance et de surveillance de l'environnement; /
- Les travaux de mise en retrait sur les systèmes mis à l'arrêt devront être complétés; /
- Les activités pour déclarer l'état de stockage sûr à sec ou ESS_{sec} devront être réalisées; /
- De même que certains projets majeurs. //

(Diapo 4 - Activités ESS_{sec})

Les activités sous-jacentes à l'atteinte de l'ESS_{sec} sont les suivantes :

- Le transfert de tout le combustible irradié de la piscine vers les modules CANSTOR; /
- Aussi le drainage du circuit de refroidissement des boucliers de même que le drainage des piscines; /

- Il y a également le rinçage et drainage des tours de re-concentration d'eau lourde ; /
- L'entreposage de l'eau lourde des systèmes hors du bâtiment réacteur; /
- La réalisation de la dernière phase de transfert des résines; /
- Et, / la finalisation de la reconfiguration des salles contenant des matières radioactives. //

L'atteinte de l'ESS_{sec} sera le jalon qui marquera réellement le début de la période de dormance et de surveillance du site. //

(Diapo 5 - Projets majeurs)

On peut maintenant voir ici les projets majeurs qui auront lieu au cours de la prochaine période d'autorisation. // On y retrouve entre autres : /

- La construction de 2 modules CANSTOR; /

- La mise en dormance des bâtiments; /
- De même que le transfert de l'alimentation électrique 230 kV vers une autre source. //

(Diapo 6 - système de gestion)

Passons maintenant aux domaines de sûreté et de réglementation. //

Le système de gestion de la qualité demeure l'un des moyens mis en place aux installations de Gentilly-2 pour atteindre les objectifs requis en matière de sûreté. // Le système de gestion est conforme aux exigences réglementaires applicables, / dont la norme N286-12 « Exigences relatives au système de gestion des centrales nucléaires ». // En prévision de l'atteinte de l'État de stockage sûr en piscine ou ESS_{piscine} pour décembre 2014, / **toute** la structure documentaire a été revue afin de

l'adapter au nouvel état et à l'organisation. //

L'implantation s'est déroulée d'avril 2015 à mars 2016. //

Au cours de la prochaine période d'autorisation, / Hydro-Québec va poursuivre son programme d'inspections et d'audits. // À l'atteinte du jalon de l'ESS_{sec} à la fin 2020, le système de gestion de la qualité devra être revu afin de l'adapter à l'état du site, / à l'organisation de même qu'aux activités et la surveillance qui seront requises //

(Diapo 7 - Gestion de la performance humaine)

Pause _____

Pour ce qui est de la gestion de la performance humaine,

/ nous poursuivons nos efforts d'amélioration continue.

//

En effet : /

- nous favorisons l'utilisation d'outils de prévention d'erreurs; /

- nous maintenons également un programme de retour d'expérience; /
- de même qu'un programme d'actions correctives. //

Les programmes de performance humaine et d'amélioration continue ont été revus afin de les adapter à la nouvelle organisation. //

Tel que requis par la réglementation, / un effectif qualifié en nombre suffisant pour opérer les installations de façon sûre et sécuritaire a **toujours** été maintenu. // Depuis 2013, / différentes études et scénarios de validation ont été réalisés afin d'évaluer l'effectif minimum sur le quart requis en fonction de l'état d'avancement des activités de déclassement. // Le personnel de la CCSN a été impliqué à **toutes** les étapes de ce processus et a assisté à des scénarios de validation. //

(Diapo 8 - système de gestion des alarmes)

Depuis le 16 novembre 2015, / nous avons implanté un système de rappel. // Ainsi, lors d'alarmes de priorité 1, / c'est-à-dire qui nécessitent une prise en charge immédiate et le rappel de personnel au site, / les actions sont aussitôt entreprises. De plus, le personnel du poste de garde sur place en permanence, / assure la santé et la sécurité des travailleurs en procédant, / si requis, / aux évacuations et recensements. //

(Diapo 9 - système de rappel)

Le centre d'appel est alors chargé de rejoindre par un système de cascade un des responsables de site technique, / qui sont d'ancien chef de quart ou premier opérateur accrédités, / de même qu'un responsable de site Gestion. //

(Diapo 10 - organigramme)

Un défi de la présente période d'autorisation concernait la réduction du nombre de travailleurs à la suite de l'arrêt

définitif de la centrale. / Lors de la planification de la structure permanente, / il a été prévu de retirer les équipes de quart et de transférer au personnel de maintenance la totalité des activités associées aux systèmes encore requis d'ici l'atteinte de l' ESS_{sec}. // Dans la dernière année, des ajustements mineurs ont été apportés à la structure permanente qui compte environ 70 employés. // L'organisation dispose assurément de l'expertise nécessaire pour la bonne conduite de nos activités et projets. //

(Diapo 11 – tous les jalons)

Un plan de transition vers l'autonomie de l'équipe de maintenance a été élaboré. / Celui-ci présente les activités qui étaient des prérequis à la décroissance des équipes de quart. // Dans la dernière année, / les jalons suivants ont été atteints considérant la modification de

certaines systèmes, le nivellement du travail et l'adaptation de procédures //

(Diapo 11 - jalon 29 juin 2015)

- Le 29 juin 2015, / nous avons réduit à deux le nombre de personne sur chaque quart. //

Diapo 12 (jalon 16 novembre 2016)

- **Ensuite, /** le 16 novembre 2015 nous avons cessé la présence en salle de commande la nuit. //

Diapo 13 (jalon 4 janvier 2016)

- Le 4 janvier 2016 nous avons pu cesser la présence en salle de commande la fin de semaine grâce à la démonstration de la robustesse du système de rappel. //

Diapo 14 (30 octobre 2016)

- **Enfin, /** le jalon 4 qui prévoit l'autonomie totale de l'équipe de maintenance, **/** est prévue le 30 octobre 2016. **//**

À noter que ces jalons ont nécessité une autorisation de la CCSN. **//**

(Diapo 15 - formation)

Pause

Dans un contexte de déclassement la formation demeure une priorité. // Nous nous sommes assurés de fournir les formations théorique et pratique requises au personnel qui œuvre dans nos installations. **//** De plus, beaucoup d'efforts sont déployés dans les activités de copilotage associées à la prise en charge de systèmes par le personnel de l'équipe de maintenance. **//** Aussi, **/** le programme de

qualifications en radioprotection a été revu et est en cours de diffusion avec un pourcentage d'avancement à ce jour de 92%. // Les activités de déclassement à venir seront donc exécutées par du personnel **formé** et **qualifié** qui aura complété et réussi **toutes** les formations identifiées. //

Diapo 16 (Prog d'examen et d'accréditation)

Dorénavant, / l'accréditation du personnel autorisé ne concernera **que** les employés occupant le poste de Responsable technique en radioprotection. // À cet égard, / le personnel assujetti aux exigences réglementaires du RD-204, / soit l'accréditation du personnel, / poursuivra son programme de formation continue. //

(Diapo 17 - conduite de l'exploitation)

Pause _____

Au cours de la présente période d'autorisation, / la centrale de Gentilly-2 a été en exploitation du 1er juillet 2011 au 28 décembre 2012. **//** Depuis l'atteinte de l'ESS_{piscine}, **/** le nombre de systèmes en opération a grandement diminué. **//** Les systèmes toujours en fonction sont principalement liés au fonctionnement de la piscine, **/** à l'entreposage de l'eau lourde de même qu'à l'entreposage des déchets radioactifs et du combustible irradié. **//**

Les rondes de surveillance des systèmes et la ligne de conduite pour l'exploitation de l'installation nucléaire ont été revues afin de les adapter au nouvel état de l'installation. **//** Lors de l'atteinte de l'ESS_{sec}, **/** les lignes de conduite pour l'exploitation et les rondes de surveillances des systèmes seront à nouveau révisées afin de les adapter au nouveau contexte. **//**

(Diapo 18 - analyse de sureté)

Pause

Pour ce qui est des analyses de sûreté, / une modification complète du Rapport de sûreté de l'installation nucléaire a été réalisée et transmise à la CCSN le 18 décembre 2014, / afin de refléter la nouvelle réalité de l'installation. // Les analyses ont toutes été revues afin de traiter les éléments de risques radiologiques, / soit l'entreposage du modérateur et le refroidissement du combustible irradié dans la piscine. //

Le rapport de sûreté pour l'installation de déchets est actuellement en révision afin de l'adapter au contexte actuel de fermeture. // Les modifications proposées ont été présentées au personnel de la CCSN en décembre 2015. //

Hydro-Québec prévoit réviser les deux rapports de sûreté suite à l'atteinte de l'ESS_{sec}, / puisqu'il y aura une modification significative de l'état de l'installation à cette étape du déclassement. // A ce moment, / nous prévoyons aussi intégrer les rapports dans un seul et même document. //

(Diapo 19 - conception physique)

Pause

Durant la présente période d'autorisation, / des modifications aux systèmes de distribution électrique et aux systèmes de refroidissement furent réalisées. L'objectif poursuivi étant de simplifier l'exploitation des systèmes requis pendant la phase de préparation à la dormance et transfert du combustible. //

L'exécution de travaux de reconfiguration et des mises en retrait des systèmes, / structures / et composants se

poursuit durant la présente phase de préparation à la dormance et transfert du combustible // . Certaines de ces activités impliquent des modifications aux systèmes existants, / lesquelles sont réalisées conformément aux codes et normes applicables tout en respectant les principes de sûreté. //

Lorsque le combustible irradié sera complètement transféré de la piscine d'entreposage vers les modules CANSTOR, / la mise en retrait de plusieurs systèmes pourra être réalisée puisque les besoins en refroidissement, / alimentation électrique et autres services seront grandement réduits. //

Les mises en retrait de systèmes seront documentées dans des « rapports de mise en retrait » afin d'assurer une bonne gestion de la configuration de ces systèmes pour les fins du démantèlement des installations de Gentilly-2. //

Ces informations seront essentielles pour le personnel qui

planifiera et exécutera le démantèlement futur des installations. // Il est important de souligner que la pérennité de ces informations sera assurée par le centre d'archives d'Hydro-Québec. // Ce service est notamment responsable du respect du calendrier de conservation d'Hydro-Québec. // Cet outil permet à l'entreprise de conserver aussi longtemps que nécessaire les documents requis pour assurer la réalisation des différentes activités de l'entreprise et respecter le cadre réglementaire et législatif. //

(Diapo 20 - aptitudes fonctionnelles)

Pause

L'efficacité des systèmes, / des structures et des composants à rencontrer leur fonction de sûreté a été, / et continuera d'être assurée par le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques. //

Depuis l'atteinte de l'ESS_{piscine}, / l'installation nucléaire représente un risque moindre que lorsqu'elle était en exploitation. // Tel que le prévoit le document de réglementation RD-210, / soit le « Programme d'entretien des centrales nucléaires » de la CCSN, / les programmes de surveillance, / de gestion du vieillissement, / d'essais, / d'inspection / et d'entretien ont été modulés afin de tenir compte de la fin de l'exploitation de l'installation et de la mise en retrait des systèmes. // Il est important de préciser que le maintien de la performance des équipements demeurera un objectif **important** pour Hydro-Québec. //

Lors de l'atteinte de l' ESS_{sec},/ les programmes énuméré précédemment / seront révisés pour les structures, systèmes et composants qui seront en fonction à ce moment. //

(Diapo 21 - radioprotection)

Pause

Le programme de radioprotection est un élément auquel nous accordons une grande importance puisque son but est de protéger la santé des employés, / du public ainsi que l'environnement des effets possibles des rayonnements ionisants provenant des activités des installations de Gentilly-2. //

Cet objectif est atteint en réalisant les activités telles que :
//

- la formation du personnel; /
- la mesure et le suivi des risques radiologiques; /
- le contrôle de la contamination et; /
- l'intégration du retour d'expérience de l'industrie nucléaire.//

(Diapo 22 – Tableau radioprotection)

Au cours de la présente période d'autorisation, / aucun dépassement des limites légales de dose n'est survenu. // Le seuil d'intervention de 2 milliSv a été atteint à une seule occasion en 2011. // Une analyse d'évènement a alors été réalisée et les actions requises ont été effectuées afin d'éviter la récurrence de cet événement. // Depuis la fin de l'exploitation de la centrale en décembre 2012, / les travaux d'entretien et de maintenance sur les systèmes radioactifs ont considérablement diminué, / tel que le démontre la réduction du nombre de travailleurs exposés annuellement. // Mise à part l'année 2014, / où davantage de travaux à risque radiologique reliés aux mises en retraits ont été effectués, / toutes les tendances sont à la baisse. // En 2015, / la dose moyenne a été de 0,11 miliSv ou 11 mrem et la dose individuelle maximale a été de 1,46 miliSv ou 146 mrem. //

Les activités permettant l'atteinte de l'état de stockage sûr à sec comporteront quelques travaux à risques radiologiques dont certains nécessiteront des plans ALARA. // Les liquides radioactifs étant presque tous drainés, / le déplacement des matières radioactives se limitera essentiellement à la manipulation de barils et de déchets radioactifs ainsi qu'au transfert du combustible vers les modules CANSTOR. // De plus, / la radioactivité des équipements et systèmes radioactifs décroîtra avec le temps. // Ainsi, / la dose collective et la dose individuelle maximale ne devraient pas augmenter au cours des prochaines années. //

(Diapo 23 – tableau santé et sécurité)

Pause

La santé et la sécurité des travailleurs est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. // L'objectif est

d'assurer la santé et la sécurité des employés dans le cadre de leur travail et ce, / en éliminant les dangers à la source, / conformément aux exigences applicables. // En 2015, / nous n'avons eu qu'un seul évènement qui a nécessité une assistance médicale. // Les facteurs suivants contribuent à notre performance en santé sécurité : //

- soit la prise en charge de la sécurité par les employés; /
- de même que le support de la gestion et des conseillers santé et sécurité au travail et; /
- et une approche paritaire, / c'est-à-dire l'implication importante des syndicats dans l'ensemble de nos démarches. //

(Diapo 24 - protection de l'environnement)

Pause _____

Une des tâches qui a représenté un travail important au cours de la présente période d'autorisation fut réalisé dans le cadre du programme de protection de l'environnement. // Suite à l'atteinte de l'ESS_{piscine}, / les plans de surveillance de l'environnement et des rejets ont été revus afin de les adapter aux nouveaux contextes. // Nous tenons à préciser ici que le terme « adaptation » ne signifie pas systématiquement « diminution » de l'ensemble des activités de surveillance. //

Par exemple, / une des mesures à la suite de ces révisions fut l'ajout de dosimètres thermoluminescents aux clôtures des installations de Gentilly-2 pour une meilleure surveillance. //

Maintenant, / en ce qui concerne les rejets radiologiques liquides et atmosphériques, / ils sont demeurés en deçà des limites prescrites. // Par ailleurs, / **aucun seuil** d'intervention n'a été atteint. // Nous pouvons affirmer

que les activités d'exploitation et de déclassement des installations de Gentilly-2 n'ont eu aucun impact significatif sur l'environnement au cours du présent permis. //

Les plans de surveillance environnementale / ainsi que la surveillance des effluents liquides et gazeux seront maintenus pour toute la durée de la prochaine période d'autorisation. //

L'objectif d'Hydro-Québec est de maintenir le taux de rejets radiologiques à moins de 1% de la valeur de chacune des limites opérationnelles dérivées. //

Prenez note qu'une coquille s'est glissée dans notre CMD au tableau de la section 3.9.2 qui présente la dose annuelle de rayonnement à la population. La valeur pour l'année 2014 est plutôt de 4 microSv et non de 3 microSv. À noter que cette valeur demeure bien en deçà de la limite de dose réglementaire pour le public qui est de 1 **miliSv**. //

Pour conclure le volet protection environnementale, / nous tenons à préciser que notre autoévaluation relativement à l'analyse de l'impact de notre prise d'eau sur les populations de poissons a été déposée à la CCSN le 8 février 2016. Après analyse, / le personnel de la CCSN nous confirmait le 26 avril dernier qu'il était d'avis que les risques de dommages sérieux aux poissons sont négligeables et que ce dossier était clos.//

(Diapo 25 - gestion des urgences et protection incendie)

Pause _____

En matière de gestion des urgences, / des mesures sont prévues pour répondre à ce type de situation qui pourraient se produire lors de la réalisation des activités aux installations de Gentilly-2. // Ces mesures assurent la sécurité des travailleurs, / du public, / de

l'environnement, / des biens et propriétés d'Hydro-Québec. //

Le « Plan des mesures d'urgence », ou (PMU) / prévoit également un mécanisme de liaison entre Hydro-Québec et l'Organisation régionale de sécurité civile afin que les mesures prises aux installations de Gentilly-2 soient effectuées en concordance avec celles réalisées hors site, lorsque requis. //

Suite à l'atteinte de l'ESS_{sec} / une réévaluation des risques résiduels sera réalisée et le PMU sera alors adapté à l'état de l'installation et à l'organisation. //

En ce qui concerne la protection incendie, / Hydro-Québec dispose d'un programme conforme à la norme CSA N293, / soit la « protection contre l'incendie dans les centrales nucléaires ». // Ce programme vise à **protéger** le personnel des installations de Gentilly-2, / à **minimiser** les

risques d'exposition du public aux émissions radioactives provoquées par un incendie, / de même qu'à réduire les possibles pertes matérielles de l'entreprise. //

Actuellement, / une équipe d'intervention composée de 5 pompiers assure une présence 24h/7 jours sur le site. //

(Diapo 26 - gestion des déchets)

Pause

La gestion de déchets est, /et demeurera une priorité pour Hydro-Québec. // Notre installation de déchets comprend trois aires distinctes pour l'entreposage sécuritaire sur le site. // Il s'agit de : /

- l' « aire de stockage de déchets radioactifs »; /
- de l' « installation de gestion des déchets radioactifs solides»; /
- et de l' « aire de stockage à sec du combustible irradié». //

En 2010, / Hydro-Québec avait émis un premier rapport portant sur la stratégie de gestion des déchets des installations. // Dans le contexte de la cessation définitive de la production et du début du plan de déclasserement, / Hydro-Québec a produit une stratégie de gestion des déchets adaptée au contexte de déclasserement, / pour mieux convenir à la prochaine période d'autorisation. // À partir des informations disponibles, / les déchets conventionnels et radioactifs ont été quantifiés, / et les options de disposition possibles ont été documentées. // En mars dernier, / une seconde version du rapport portant sur notre stratégie de gestion de déchets a donc été produite et acheminée au personnel de la CCSN. //

Cette stratégie de gestion comprend 18 différents regroupements de déchets. // Six de ceux-ci constituent des matières dangereuses résiduelles et les douze autres

sont des déchets radioactifs ou potentiellement radioactifs. //

La gestion des matières dangereuses résiduelles se poursuivra selon les encadrements d'Hydro-Québec et la disposition finale sera toujours faite par l'entremise du Centre de Récupération de Matières Dangereuses, / une installation spécialisée d'Hydro-Québec située à St-Hyacinthe. // Il n'y a donc pas de stockage à long terme de celles-ci sur le site et leur disposition finale ne présente pas d'enjeux particuliers. //

Concernant les déchets radioactifs ou potentiellement radioactifs, / nous avons toujours notre politique de réduction à la source, / qui compte notamment sur la ségrégation et le déballage avant l'accès en zone contrôlée. //

En ce qui a trait à la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité, / la

disposition hors du site sera envisagée dans le but d'éviter l'encombrement de l'installation de déchets. // La réduction de volume et la décontamination de certains déchets actuellement entreposés sont au nombre des initiatives en évaluation. // Sur la base d'étude technico-économiques, / la viabilité des différents scénarios orientera Hydro-Québec dans ses choix de gestion. //

Pour ce qui est du combustible irradié, / il reste actuellement 28 541 grappes à transférer de la piscine vers les modules CANSTOR. // Les grappes encore entreposées dans la piscine seront transférées progressivement jusqu'à la dernière campagne de transfert prévue en 2020. //

La pérennité des installations de déchets est assurée par le Programme de gestion du vieillissement. // L'intégrité des installations est également surveillée par le biais du programme de surveillance radiologique environnementale. //

(Diapo 27 - échéancier)

Pause

Maintenant, / j'aimerais aborder notre plan de déclassement. // Une mise à jour du plan de déclassement préliminaire a été fournie en mars 2015 au personnel de la CCSN. // Ce plan inclut les phases suivantes : //

- De 2013 à 2014 il y a eu la phase de stabilisation avec l'atteinte de l'ESS_{piscine}. // Ce jalon a été atteint avec succès; //
- En 2015, / nous avons entamé une phase qui durera 6 ans. // Il s'agit de la phase de « Préparation à la dormance et transfert du combustible. » // L'atteinte

- de l' ESS_{sec} est prévue au cours de cette phase. // Les activités sont en cours et se déroulent bien; /
- De 2021 à 2058, se déroulera la Phase « Dormance et surveillance du site» /
 - La phase de « Transfert du combustible irradié vers le site d'entreposage national se réalisera entre 2050 à 2064. /
 - Ensuite de 2059 à 2064, / ce sera la phase de Préparation et de démantèlement complet; /
 - Et enfin, / la restauration finale du site est prévue en 2065 et 2066. //

(Diapo 28 - objectifs 2015-2020)

Au cours de la période 2015 à 2020, / nous poursuivons principalement deux objectifs qui sont : //

- La déclaration de l' ESS_{sec}; /
- **Et** la mise en place de la phase « Dormance et surveillance du site ». //

De façon à les atteindre, / nous avons élaboré une structure de répartition du travail, / qui présente une description hiérarchique en termes de lots de travail pour cette période. //

(Diapo 29 - structure de répartition du travail)

Cette structure de répartition du travail comporte six regroupements qui représentent plus de **130 lots** : //

- Le premier regroupe les lots en lien avec la gestion et l'administration du plan, / incluant les activités de valorisation; /
- Le 2^e vise la révision de la documentation et des encadrements internes; /
- Le 3^e comporte les lots liés à la transition pour l'autonomie de l'équipe de maintenance; /

- Le 4^e consiste à la réalisation des lots relatifs à la mise en dormance des bâtiments; /
- Le 5^e regroupement vise tout le travail requis pour l'adaptation du site pour 2021 et après, / incluant la disposition finale et/ou la réduction de volume de certains déchets; /
- Enfin, / le 6^e élément de cette structure concerne la reconfiguration des systèmes de l'installation et les mises en retrait. //

Cette structure de répartition du travail a été partagé à l'ensemble du personnel de ma direction ainsi qu'au personnel de la CCSN afin d'assurer une vision commune des activités à venir. //

En 2019, / un plan portant sur la phase « Dormance et surveillance du site » sera soumis à la CCSN. //

Tel que prévu par la Norme N294-09, / qui réfère au plan préliminaire de déclassement, / un plan de déclassement **détaillé** devra être soumis à la CCSN quelques années avant d'initier la phase de « Préparation et démantèlement complet », / prévue débuter en 2059. //

Comme nous l'avons mentionné précédemment, / Hydro-Québec a produit un plan de gestion de déchets qui fut déposé en mars dernier. // Nous avons privilégié l'approche selon laquelle le plan de gestion des déchets peut être déposé **séparément** du plan détaillé de déclassement de manière à pouvoir entamer plus rapidement les activités en lien avec la gestion des déchets. //

(Diapo 30 - programme d'information publique)

Pause _____

Les objectifs poursuivis par le programme d'information publique, demeureront les mêmes, que ceux de la présente période d'autorisation, c'est-à-dire : /

- **d'informer** en continu les publics concernés, / principalement « les personnes qui résident à proximité de l'emplacement, incluant les communautés autochtones ; /
- et de démontrer la sûreté et la sécurité des installations et de ses activités pour les personnes et pour l'environnement. //

Les objectifs de communication pour la prochaine période d'autorisation visent à continuer à informer les publics concernés / tout en tenant compte de la nouvelle réalité des installations de Gentilly-2. // Hydro-Québec s'assurera de répondre aux besoins d'informations des différents publics sur les activités de déclassement, / les activités liées à la santé et la sécurité des personnes et à

l'environnement, / les événements prévus ou imprévus et tout autre sujet digne d'intérêt. // L'entreprise maintiendra un dialogue ouvert avec les publics concernés et les différentes parties prenantes. //

Tel que nous l'avons toujours fait, / nous allons assurer la planification et la réalisation des activités de la prochaine période, / ainsi qu'une surveillance des installations dans le respect des exigences réglementaires et des impératifs de sûreté et de sécurité. //

(Diapo 31 - Mieux faire)

Merci de votre attention. // Nous sommes maintenant disponibles pour répondre vos questions. //